

Hépatite B



Mise à jour
12/11/2024

Informations relatives à
CHUV / Bloc opératoire

Epidémiologie

Agent infectieux

Virus de l'Hépatite B (virus ADN)

Réservoir

Homme

Mode de transmission



Dans la communauté: par exposition percutanée (IV, IM, SC, intradermique) et muqueuse à des liquides biologiques (sang, salive, sécrétions vaginales et urétrales, lors de relations sexuelles, contact étroits familiaux (enfants), transmission verticale de la mère à l'enfant



A l'hôpital: lors d'accident avec exposition au sang ou liquides biologiques

Période d'incubation

45 à 180 jours, en moyenne 60 à 90 jours

Durée d'infectiosité

Pendant toute la période de l'infection avec présence d'antigènes HBsAg et/ou HBeAg (peuvent persister toute la vie chez les patients avec hépatite chronique).
L'apparition des **anticorps anti-HBs** signe la fin de la contagiosité

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles



Aucune, l'application des Précautions Standard est suffisante



En présence d'HBsAg, instaurer des Mesures Additionnelles CONTACT, si risque hémorragique important et lors de séance d'hémodialyse

Placement

Si Mesures Additionnelles Contact :



Chambre individuelle



Cohortage possible (regroupement de plusieurs patients avec le même germe)

Durée des mesures

- > Jusqu'à l'apparition d'anticorps anti-HBs
-

Signalétique

Si Mesures Additionnelles Contact :

- > Affiche A3 pour les visiteurs et affiche "entrée Mesures Additionnelles" sur la porte à l'extérieur de la chambre
 - > Chariot d'isolement avec surblouses devant la chambre
 - > Affiche "sortie Mesures Additionnelles" sur la porte à l'intérieur de la chambre
 - > Plaquette sur la potence du lit, à transférer sur la chaise lors de transport
 - > Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter avec du ruban adhésif rouge le périmètre d'isolement
 - > Avant intervention chirurgicale, indiquer les Mesures Additionnelles dans Digistat
-

Soins de base

- > Rappeler au patient de bien se laver les mains après avoir été à selles et avant de manger
 - > En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier
-

Matériel de soins

-  Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
 -  Privilégier le matériel à usage unique
-

Transport

Si Mesures Additionnelles Contact :

-  Toilette corporelle du jour réalisée, chemise d'hôpital propre, protections changées si incontinence, pansements hermétiques et non souillés, désinfection des mains
 -  Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient et le transporteur
 -  Si transfert en chaise, y suspendre la plaquette de la potence du lit
 -  Désinfection du pourtour du lit et des accessoires (pompes à perfusion, chaise roulante) avant de sortir de la chambre
 -  Limiter les déplacements aux besoins essentiels
-

Circulation

Si Mesures Additionnelles Contact :

-  Sorties limitées à la physiothérapie de mobilisation et aux besoins essentiels. Lors d'hospitalisation prolongée et si patient compliant, possibilité de sorties au BH 08 ou à l'extérieur
 -  Toilette corporelle du jour réalisée, chemise d'hôpital propre, protections changées si incontinence, pansements hermétiques et non souillés si plaies, désinfection des mains
 -  Le fauteuil du patient ou tout autre dispositif est désinfecté au moyen d'une lingette imprégnée d'alcool ou de détergent/désinfectant avant la sortie de la chambre
 -  Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient
 -  Surblouse indiquée pour le soignant seulement si contact direct avec le patient
-

Visiteur

Si Mesures Additionnelles Contact :

-  Ne pas s'asseoir sur le lit
 -  Désinfection des mains en sortant de la chambre
 -  Surblouse seulement si participation aux soins
-

Transfert/Sortie

Si Mesures Additionnelles Contact :

-  Avertir le service/établissement de soins de destination
-

Mesures en cas d'épidémie

-  Cohortage possible lors d'épidémie
 -  Se référer aux recommandations de l'unité HPCi-CHUV
-

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

-  Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique
-

Gants



Non indiqués en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection



Si risque de projections de liquides biologiques



Ou si Mesures Additionnelles Contact (sauf si simple passage dans la chambre)

Masque de soins



Non en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques ou lors de symptômes respiratoires)

Lunettes de protection



Non en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques)

Mesures complémentaires

-  Vaccination du personnel
-  Toute exposition accidentelle à du sang ou des liquides biologiques doit être déclarée à la médecine du personnel
-  Le personnel non vacciné et ayant eu un contact accidentel avec du sang ou des liquides biologiques présente une indication à l'administration précoce d'immunoglobulines en combinaison avec la vaccination

Nettoyage et désinfection

Matériel de soins

-  Utiliser le détergent/désinfectant usuel
- A la levée des Mesures Additionnelles :**
-  Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre
-  Eliminer le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent dans la zone patient (< 2 m)
-  Conserver le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent hors de la zone patient (> 2 m) sauf si souillures visibles

Lit et literie

-  Utiliser les sacs à linge usuels
 -  Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre
 -  Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité
 - A la levée des Mesures Additionnelles :**
 -  Changer le lit et la literie
-

Environnement

-  Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
-  Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour
-  Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

A la levée des Mesures Additionnelles :

-  Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.)
 -  Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène
 -  Changement du rideau de lit ou nettoyage de la surface du paravent
 -  Trempage du rideau de la salle de bains
-

Déchets

-  Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal

-  Déclaration du médecin dans un délai de 1 semaine
-

